

CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU



GUIGNOLÉE 2025

DU 1 AU 31 DÉCEMBRE



OPTIONS POUR FAIRE UN DON

⇒ **DON REMIS À L'ÉGLISE**

Mettez votre don dans une enveloppe identifiée **GUIGNOLÉE 2025** et apportez-le au presbytère ou déposez-le dans le panier de la quête.

⇒ **DON FAIT EN LIGNE**

Allez sur le site de la paroisse au <https://stmatthieu.org>

Sous l'onglet **Financement**, choisissez **Je donne en ligne** (cela vous dirigera sur le site de l'archidiocèse)

À la page suivante **FAIRE UN DON**, sous **Je souhaite faire un don à**, sélectionnez **Paroisse Saint-Matthieu**, puis cliquez sur **Faire un don** (carré orange)

Sous **Effectuer un don**, entrez les détails de votre don et à la question **Quel est le type de votre don**, choisissez **Don à la Société Saint-Vincent de Paul**

Le diocèse émettra un reçu d'impôt pour tout don fait sur son site. Dans le cas d'un don unique, le reçu sera émis immédiatement; dans le cas de dons multiples, le reçu sera émis au début de l'année 2026.

⇒ **DON RAMASSÉ À DOMICILE**

Quand votre don est prêt, appelez au (819) 351-1796 et un membre de la conférence passera le ramasser.

CHÈQUE

Votre chèque doit être fait au nom de la **Conférence St-Vincent de Paul de St-Matthieu**. Si votre adresse n'apparaît pas sur votre chèque, inscrivez-la à l'endos.

REÇU

Un reçu d'impôt sera automatiquement émis pour toute contribution financière totale de plus de 10 \$ faite durant l'année.